



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC D'ANNEXION

**ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
FORTIERVILLE AU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
PARISVILLE**

Avis est donné, conformément à l'article 165 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, que le règlement numéro 423-2025 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Fortierville au territoire de la municipalité de la paroisse de Parisville, adopté par le conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Parisville le 9 septembre 2025, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 23 juillet 2026, tel qu'en fait foi l'avis publié le 8 août 2026 à la Gazette officielle du Québec. La description du territoire annexé apparaît en annexe dudit avis.

L'annexion entre en vigueur le jour de la publication de l'avis d'approbation du ministre à la Gazette officielle du Québec, soit le 8 août 2026.

Donné à Fortierville, ce 12 août 2026.



Signature de la secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Annie Jacques, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Babillard du bureau municipal
- Site web de la municipalité de Fortierville (www.fortierville.com)

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12 août 2026.



Signature de la secrétaire-trésorière

ANNEXE A
DESCRIPTION TECHNIQUE

DESCRIPTION OFFICIELLE

des limites du territoire détaché de la
Municipalité de Fortierville et annexé à celui
de la Paroisse de Parisville, dans la
Municipalité régionale de comté de Bécancour.

Les parties de territoire détachées de la Municipalité de Fortierville et annexées à celui de la Paroisse de Parisville, dans la Municipalité régionale de comté de Bécancour, comprennent en date des présentes et en référence au cadastre du Québec, tous les lots ou parties de lots, leurs lots successeurs, les entités hydrographiques et topographiques, les lieux construits ou des parties de ceux-ci, inclus dans les neuf (9) périmètres ci-après décrits :

Périmètre 1:

Correspondant à une partie du lot 6 181 024 et à une partie de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré). Partant du **Point 1-1**, situé à l'intersection de la limite ouest du lot 6 083 404 avec la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes, dont les coordonnées approximatives sont : 5 152 075 m N. et 417 201 m E., de là, suivre les lignes et les démarcations suivantes : vers l'ouest, partie de la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes jusqu'à son intersection avec la limite sud-est du lot 6 083 373 et de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré) ,correspondant au **Point 2**, dont les coordonnées approximatives sont : 5 152 068 m N. et 417 009 m E.; finalement, selon des directions générales nord-est, est, sud-est et sud, partie de la rive

.../2

droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), et ce, jusqu'au point de départ.

Périmètre 2 :

Correspondant à une partie du lot 6 181 024 et à une partie de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré). Partant du **Point 3**, situé à l'intersection de la limite ouest du lot 6 083 373 avec la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes, dont les coordonnées approximatives sont : 5 152 081 m N. et 416 901 m E., de là, suivre les lignes et les démarcations suivantes : vers l'ouest, partie de la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes jusqu'à son intersection avec la limite est du lot 6 083 373 et de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), correspondant au **Point 4**, dont les coordonnées approximatives sont : 5 152 081 m N. et 416 802 m E.; finalement, selon des directions générales nord, nord-est, sud-est et sud, partie de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), et ce, jusqu'au point de départ.

Périmètre 3 :

Correspondant à une partie des lots 6 181 036, 6 181 045 et à une partie de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré). Partant du **Point 5-1**, situé à l'intersection de la limite ouest du lot 6 083 310 avec la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes, dont les coordonnées approximatives sont : 5 151 977 m N. et 416 389 m E., de là, suivre les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-ouest, partie de la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes jusqu'à son intersection avec la limite sud-est du lot 6 083 310 et de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), correspondant au **Point 5-2**, dont les

coordonnées approximatives sont : 5 151 946 m N. et 416 315 m E.; finalement, selon des directions générales nord-est, est, sud-est et sud, partie de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), et ce, jusqu'au point de départ.

Périmètre 4 :

Correspondant à une partie du lot 6 181 045 et à une partie de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré). Partant du **Point 5-3**, situé à l'intersection de la limite sud-ouest du lot 6 083 307 avec la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes, dont les coordonnées approximatives sont : 5 151 924 m N. et 416 267 m E., de là, suivre les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-ouest, partie de la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes jusqu'à son intersection avec la limite sud-est du lot 6 083 370 et de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), correspondant au **Point 5-4**, dont les coordonnées approximatives sont : 5 151 880 m N. et 416 188 m E.; finalement, selon des directions générales nord-est, est et sud-est, partie de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), et ce, jusqu'au point de départ.

Périmètre 5 :

Correspondant à une partie du lot 6 181 033 et à une partie de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré). Partant du **Point 7**, situé à l'intersection de la limite sud-ouest du lot 6 084 691 avec la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes, dont les coordonnées approximatives sont : 5 151 917 m N. et 415 787 m E., de là, suivre les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-ouest, partie de la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes jusqu'à son intersection avec la limite

nord du lot 6 083 304 et de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), correspondant au **Point 7-1**, dont les coordonnées approximatives sont : 5 151 833 m N. et 415 748 m E.; finalement, selon des directions générales nord-ouest, nord, nord-est, sud-est et sud-ouest, partie de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), et ce, jusqu'au point de départ.

Périmètre 6 :

Correspondant à une partie du lot 6 180 332 et à une partie de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré). Partant du **Point 7-2**, situé à l'intersection de la limite sud-ouest du lot 6 083 302 avec la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes, dont les coordonnées approximatives sont : 5 151 753 m N. et 415 689 m E., de là, suivre les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-ouest, partie de la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes jusqu'à son intersection avec la limite nord-est du lot 6 083 302 et de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), correspondant au **Point 7-3**, dont les coordonnées approximatives sont : 5 151 662 m N. et 415 616 m E.; finalement, selon des directions générales nord-ouest, nord, nord-est et sud-est, partie de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), et ce, jusqu'au point de départ.

Périmètre 7 :

Correspondant à une partie du lot 6 181 031 et à une partie de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré). Partant du **Point 7-4**, situé à l'intersection de la limite sud-ouest du lot 6 083 301 avec la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes, dont les coordonnées approximatives sont : 5 151 594 m N. et 415 564 m E., de là, suivre les

lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-ouest, partie de la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes jusqu'à son intersection avec la limite nord-est du lot 6 083 300 et de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), correspondant au **Point 7-5**, dont les coordonnées approximatives sont : 5 151 509 m N. et 415 499 m E.; finalement, selon des directions générales nord-ouest, nord, nord-est, est et sud-est, partie de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), et ce, jusqu'au point de départ.

Périmètre 8 :

Correspondant à une partie du lot 6 180 328 et à une partie de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré). Partant du **Point 7-6**, situé à l'intersection de la limite sud-ouest du lot 6 083 140 avec la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes, dont les coordonnées approximatives sont : 5 151 415 m N. et 415 409 m E., de là, suivre les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-ouest, partie de la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes jusqu'à son intersection avec la limite nord du lot 6 084 509 et de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), correspondant au **Point 8**, dont les coordonnées approximatives sont : 5 151 281 m N. et 415 298 m E.; finalement, selon des directions générales nord-ouest, nord-est et sud-est, partie de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), et ce, jusqu'au point de départ.

Périmètre 9 :

Correspondant à une partie du lot 6 180 328 et à une partie de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré). Partant du **Point 9**, situé à l'intersection de la limite sud-est du lot 6 084 812 avec la rive droite

(actuelle) de la rivière aux Ormes, dont les coordonnées approximatives sont : 5 151 254 m N. et 415 284 m E., de là, suivre les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-ouest, partie de la rive droite (actuelle) de la rivière aux Ormes jusqu'à son intersection avec la limite nord du lot 6 084 811 et de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), correspondant au Point 9-1, dont les coordonnées approximatives sont : 5 151 164 m N. et 415 254 m E.; finalement, selon des directions générales ouest, nord-ouest et nord-est, partie de la rive droite de l'ancien lit de la rivière aux Ormes (territoire non cadastré), et ce, jusqu'au point de départ.

Lesquels périmètres définissent le territoire annexé à la Paroisse de Parisville, dans la Municipalité régionale de comté de Bécancour.

Les coordonnées mentionnées dans la présente description ont été relevées graphiquement à partir des fichiers numériques de l'imagerie du Gouvernement du Québec et des fichiers numériques de la Base de données cadastrales du Québec en date du 7 avril 2026, et ce, en référence au Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), NAD83, fuseau 8, méridien central 73° 30' Ouest.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Service de l'arpentage et des limites territoriales

Préparée à Québec, le 25 mai 2026

Signé numériquement par :



Geneviève Tétreault
Arpenteure-géomètre

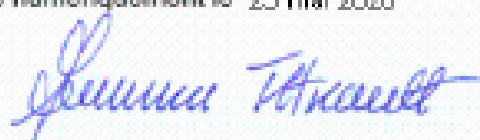
Dossier BAGQ : 551722

Dossier BAGQ relié : 552457

Dossier de référence BAGQ : 549282

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général
du Québec.

Signé numériquement le 25 mai 2026



Geneviève Tétreault, arpenteure-géomètre
Pour l'arpenteur général du Québec

Ressources naturelles
et Forêts

Québec



Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à
délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

.....
Pour l'arpenteur général du Québec